

Mutualia accompagne les entreprises du bois pour la couverture santé de leurs salariés

CONTACT PRESSE

David DIANE

Responsable communication

Tél. 01 41 63 77 82

diane.david@mutualia.fr

Les partenaires sociaux de la branche de l'industrie du bois et d'importation du bois ont instauré un régime frais de santé collectif et obligatoire pour l'ensemble des salariés de la branche.

Afin d'accompagner ses entreprises adhérentes dans la mise en place de cette couverture, le Groupe Mutualia, a développé l'offre Vivactiv'Bois.

LA BRANCHE EN QUELQUES MOTS

La branche compte environ 3 430 entreprises et emploie près de 41 500 salariés.

Elle concerne l'ensemble des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale du 28 novembre 1955, soit les entreprises dont l'activité relève des secteurs suivant :

- importation de bois ;
- scieries relevant du régime de travail du Ministère du Travail ;
- transformation du bois et fabrication d'objets en bois : parquets, emballages en bois, articles de pêche, palettes, matériel industriel, agricole et ménager en bois ;
- commerce du liège et fabrication d'articles en liège ;
- production du charbon de bois

Le 4 novembre 2015, les partenaires sociaux ont signé un accord instaurant un régime frais de santé pour le bénéfice de l'ensemble des salariés de la branche. Les employeurs de la branche doivent ainsi apporter à leurs salariés une couverture respectant un certain nombre de mesures et prenant en charge un niveau minimum de garanties.

LA RÉPONSE MUTUALIA

Une offre modulable répondant aux besoins de l'employeur et du salarié ! Avec Vivactiv'Bois, le Groupe Mutualia souhaite proposer aux employeurs de la branche, une offre qui correspond aux critères fixés par leurs représentants, mais aussi, à leurs moyens. Grâce à la modularité de cette offre, l'employeur souscrit le niveau de garantie le plus adapté à sa politique sociale, allant du niveau minimum prévu par la branche à des formules qui couvrent de façon optimale les besoins des collaborateurs. De son côté, le salarié a la possibilité de compléter la couverture souscrite par l'employeur, selon ses propres dépenses de santé.

Des services pour accompagner les salariés au quotidien

Avec Mutualia, les salariés de la branche, bénéficient d'un réseau de soins optique qui leur permet de bénéficier d'équipements de qualité à un tarif concurrentiel et de prestations d'assistance en cas d'hospitalisation, d'immobilisation ou de coups durs.

Bien plus qu'une réponse à la CCN, avec Vivactiv'Bois, l'employeur transforme une obligation en un outil de valorisation et de fidélisation des salariés.

L'OFFRE EN UN COUP D'ŒIL

- Des renforts optionnels pour le salarié, sans surcoût pour l'employeur
- L'assistance Mutualia incluse
- Le réseau de soins optique pour un équipement de qualité
- 165 points d'accueil, pour un accompagnement de proximité
- Un partenariat pour la prévention auditive avec Audika

À PROPOS DE MUTUALIA

Créée dans le monde agricole il y a 20 ans en partenariat avec la MSA, Mutualia conserve un ancrage fort dans la ruralité en couvrant près d'un demi-million de bénéficiaires.

À but non lucratif, Mutualia inscrit son action sur la base de valeurs fortes qu'elle s'attache à faire vivre au quotidien. Mutualia propose des solutions santé et prévoyance spécifiques et adaptées pour les particuliers, les entreprises, les travailleurs indépendants et les agriculteurs.

Parce que nous n'avons pas tous la même santé, Mutualia est à l'écoute de ses adhérents et leur propose des garanties modulables pour répondre au plus juste à leurs besoins de santé.

Union Nationale Mutualia - Union de mutuelles régie par le Livre II du Code de la Mutualité - SIREN n° : 434 887 386.